



Mars 2023

L'Entrée en Master

Dans les Hauts-de-France

Modalités et Accès

Après Bac
Infos
Étudiants

L'entrée en master est **sélective** (dossier, entretien, voire tests). Une plateforme nationale : www.monmaster.gouv.fr centralise l'ensemble de la procédure de candidature.

Tous les diplômes de master (DNM) accrédités en France y sont répertoriés.

Toutefois, certaines candidatures ne passent pas par cette plateforme. Ne sont pas concernés par cette plateforme, les étudiants :

- Résidant dans un pays relevant de la procédure « Études en France »
- Redoublants leur M1
- Faisant valoir une validation des études supérieures (VES) ou une validation des acquis professionnels (VAP)
- En cursus master ingénierie (CMI)
- Candidatant en master à vocation internationale
- Candidatant à des masters accessibles sur concours

NOUVEAUTES 2023

Un portail unique : www.monmaster.gouv.fr

Pour

- ➔ **S'informer**
- ➔ **Candidater**
- ➔ **Saisir le recteur**



La plateforme nationale des masters
S'informer, choisir, candidater

Candidater [↗](#)

Saisir le recteur [↗](#)

Rechercher des masters

Rechercher en mode carte

S'informer [v](#)



RECHERCHE
(nom de la formation, mots-clés, nom de l'établi)

★ Voir mes favoris (0)

Quel master après ma licence ?

La plateforme « Mon Master » vous permet :

- de consulter l'intégralité des diplômes nationaux de master proposés par les établissements d'enseignement supérieur accrédités
- de déposer vos candidatures pour l'accès en première année de master
- d'être accompagné par les services rectoraux dans le cas où vous n'auriez reçu aucune réponse positive à vos candidatures

The screenshot shows the 'La plateforme nationale des masters' website. It features a search bar with 'RECHERCHÉ...' and a dropdown menu for 'Trier par' set to 'Pertinence'. A notification bar indicates 'Votre recherche a donné 3 750 résultats'. On the left, a 'Filtrer' sidebar includes categories like 'Mention', 'Parcours', 'Établissement', 'Ma licence', 'Modalité d'enseignement', and 'Localisation de l'établissement / lieu de formation'. The main content area displays four search results for 'Acoustique', each with a star icon and an 'EN SAVOIR PLUS' button. The results include details like 'RENTÉE 2023', 'SCIENTES, TECHNOLOGIES, SANTÉ', and the name of the institution (e.g., 'ÉCOLE CENTRALE LYON').

Rechercher des masters

- Par **mot clé**
- Par **filtre** : mention de master, licence d'origine, modalités d'enseignement (à distance, en alternance, etc.), lieu...
- Possibilité de **sauvegarder mes recherches** en créant des favoris ★

Trouver les caractéristiques du master

Pour chaque master un **descriptif** est disponible en cliquant sur

EN SAVOIR PLUS

On y trouve, entre autre :

- La **mention de master** et l'**établissement**
- Les **différents parcours** de cette mention (lorsque rien n'est indiqué cela signifie qu'il n'y a qu'un seul parcours)
- La **capacité d'accueil** : nombre de places disponibles par mention
- Les **licences conseillées** : il est souhaitable qu'un candidat postule dans un master où sa licence est conseillée
- Le **taux d'accès**
- Les **attendus** de la formation
- ...

**VOIR LA FICHE
FORMATION**

Cliquer sur **VOIR LA FICHE FORMATION** permet d'accéder au **contenu détaillé du master** via le site de l'établissement : le programme du master, les débouchés avec des exemples de métiers, les contacts ...

CALENDRIER

Dépôt des candidatures

➔ Du **22 mars** au **18 avril** 2023



Pour les **candidatures hors plateforme**, consulter le calendrier de candidature de l'établissement concerné sur les sites dédiés à partir de **février 2023**.

Examen des vœux par les établissements

➔ Du **24 avril** au **16 juin** 2023 (Les candidats peuvent être convoqués via la plateforme pour une épreuve écrites ou orale pendant cette période)

Phase d'admission : Propositions et réponses des candidats

➔ Du **23 juin** au **21 juillet** 2023



Pour les **masters en alternance**, la phase d'examen des candidatures et l'admission auront lieu du **24 avril** au **30 septembre** 2023.

Inscription administrative

➔ A partir du **23 juin** 2023

PUBLIC

Pour **candidater** il faut être **titulaire** ou **en cours d'obtention** d'un des diplômes suivant :

- Diplôme National de Licence (**DNL**)
- Licence Professionnelle (**LP**)
- Bachelor Universitaire de Technologie (**BUT**)
- D'un diplôme valant grade de licence ou autre diplôme considéré comme valable par le master.

CANDIDATURES

Avant de déposer ses candidatures, l'étudiant devra créer un compte et téléverser les documents suivants :

- **CV**
- **Relevés de notes des 3 années de licence** (4 en cas de redoublement)
- Puis seront possibles :
- **15 candidatures** en **formation initiale sous statut étudiant**
- **15 candidatures** supplémentaires **en alternance**



Pas de classement des candidatures

Une candidature correspond à **une mention de master** dans **un établissement**.

Si le candidat postule à **plusieurs parcours** d'une **même mention**, cela comptera pour **un seul vœu** avec une **déclinaison en sous vœux** :

1 vœu = une mention de master dans un établissement (15 max)
Un parcours de cette mention = 1 sous vœu (30 max par mention)

Une lettre de motivation sera à déposer pour chaque parcours demandé.

LA PHASE D'ADMISSION



Les candidats peuvent être appelés pour une épreuve écrite ou orale entre le 24 avril et le 16 juin 2023.

	Hors Alternance	En Alternance
Dates	Du 23 juin au 21 juillet 2023	Du 24 avril au 30 septembre 2023
3 possibilités de réponses des candidats	<ul style="list-style-type: none"> ● NON ● OUI PROVISOIRE sur une seule proposition en indiquant les vœux à maintenir en attente ● OUI DÉFINITIF sur une seule proposition ● Le 22 Juillet, le OUI PROVISOIRE devient OUI DÉFINITIF 	<ul style="list-style-type: none"> ● NON ● Plusieurs OUI PROVISOIRE possibles ● OUI DÉFINITIF sur une seule proposition à condition d'avoir téléversé le contrat (Avant le 1er Décembre)
Délais de réponses	<p align="center">Proposition reçue les 23 et 24 juin 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Au plus tard le 26 juin à 23h59 (heure de Paris) 	
	<p align="center">Proposition reçue entre le 25 juin et le 20 juillet 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Au plus tard le lendemain à 23h59 (heure de Paris) 	
		<p align="center">Proposition après le 21 juillet 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Dans les 3 jours qui suivent

L'inscription administrative

Dès lors qu'une proposition a été **DEFINITIVEMENT acceptée**, consulter le lien dédié pour procéder à l'**inscription administrative** auprès de l'établissement dans les délais impartis.



Une aide à la mobilité est destinée à l'étudiant boursier néo-licencié souhaitant s'inscrire en Master 1 dans une autre région académique.

L'aide à la mobilité doit être demandée en ligne :

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Son montant est de **1000€**

Lorsque l'étudiant a été refusé sur l'ensemble de ses candidatures en master, le portail « *MON MASTER* » permet de demander un accompagnement auprès des services rectoraux de son académie via le bouton « saisir le recteur ».

- Dès le **23 juin 2023** pour les candidats **refusés** sur tous leurs vœux
- Dès le **21 juillet 2023** pour les candidats **en attente** sur tous leurs vœux

Les services rectoraux proposent le dossier du candidat dans différents masters **ayant des places disponibles** dans l'académie et partout en France, en tenant compte du projet de l'étudiant.

La procédure de saisine est entièrement dématérialisée.

Les conditions de saisine auprès du rectorat

- Avoir le Diplôme National de **Licence¹ (DNL)** depuis moins de 3 ans (diplôme ou attestation justifiant de l'obtention des 180 ECTS)
- Avoir obtenu au moins **cinq refus** de candidature
- Avoir postulé dans au moins **deux mentions** de masters distinctes
- Avoir postulé dans **au moins deux universités différentes**

La saisine est possible par l'étudiant dans un **délai maximal de 15 jours après le dernier refus** de candidature ou **l'obtention du DNL**.

Les **pièces suivantes** sont à ajouter au dossier :

- L'attestation de réussite nominative au **DNL**, datée et signée, fournie par l'université
- Les **relevés de notes** des trois années de licence
- Les **attestations des refus** opposés à vos candidatures, téléchargeables depuis la plateforme de candidature *Mon Master*
- Une **lettre de motivation académique** présentant le projet personnel et professionnel de l'étudiant

A noter : Un candidat en situation de handicap peut le signaler sur le portail lors de sa saisine. Après l'envoi des pièces justificatives, le médecin de l'académie attestera ou non de la situation de handicap à prendre en compte.

Remarque : accepter une proposition sous réserve de la saisie d'un contrat d'alternance n'empêche pas de saisir le recteur.

¹ Ni la **licence professionnelle**, ni le **BUT** ne donnent accès à la saisine auprès du rectorat même s'il est possible de candidater en master.

Le déroulement de la procédure

- L'étudiant répondra à quelques questions visant à vérifier son éligibilité à la saisine
- En cas d'éligibilité, il sera invité à constituer son dossier
- Le dossier sera examiné afin d'en vérifier la recevabilité.
- En cas de **non-recevabilité**, le candidat prendra connaissance du motif de celle-ci et pourra compléter son dossier avec les différentes pièces manquantes.
- Une fois **le dossier accepté**, celui-ci sera soumis à plusieurs universités en fonction des places vacantes.

Les responsables de formation décident alors, après examen du dossier, d'accepter ou de refuser la candidature. En cas d'accord, une proposition sera faite au candidat.

L'acceptation d'une proposition par l'étudiant met fin à la saisine

En cas de **non réponse dans un délai de 8 jours** après notification, la **proposition** est considérée comme **refusée**.

Le candidat peut recevoir jusqu'à trois propositions d'admission en master, qui peuvent être faites sur l'ensemble du territoire national.

Une question ?

Consultez la **FAQ** dans la rubrique « **S'informer** »

Le numéro vert : **0800 002 001** entre 13 h et 19 h, du 22 mars au 23 avril
et du 15 juin au 25 juillet 2023

contact.monmaster@enseignementsup.gouv.fr

TEXTES OFFICIELS & SITOGRAPHIE

LOI

- ❖ *N° 2016- 1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du 2^{ème} cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence- Master- Doctorat*

DÉCRETS

- ▶ *Décret n° 2023-179 du 15 mars 2023 relatif à la procédure d'admission en première année des formations conduisant au diplôme national de master*
- ▶ *Décret n° 2023-113 du 20 février 2023 relatif à la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année de formation conduisant au Diplôme National de Master (DNM)*
- ▶ *Décret n° 2021-629 du 19 mai 2021 modifiant les conditions dans lesquelles les titulaires du Diplôme National de Licence (DNL) non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au DNM se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle*

SITES

- ▶ **Portail s'informer et candidater** : www.monmaster.gouv.fr
- ▶ **Pour la saisine master** : saisine.trouvermonmaster.gouv.fr
- ▶ **Les sites des universités de la région académique**
 - www.univ-artois.fr/
 - www.univ-lille.fr/
 - www.univ-littoral.fr/
 - www.uphf.fr/
 - www.u-picardie.fr/

CONTACTS

- ▶ *Cellule de Région Académique pour l'Orientation vers l'Enseignement Supérieur (CRAOES)*
craoes@region-academie-hauts-de-france.fr
Site de Lille : 03 20 15 61 80
Site d'Amiens : 03 60 01 93 31